



Procès-verbal de la séance régulière du conseil de la municipalité de Saint-Moïse, tenue au 120 rue Principale à Saint-Moïse, le **3 juin 2024**, à 19h30, sous la présidence de Monsieur Patrick Fillion, maire.

Sont présents : Madame Sonia Bouchard, conseillère # 1
Madame Diane Parent, conseillère # 3
Monsieur Maxime Anctil, conseiller # 4
Madame Nancy Côté, conseillère # 5
Madame Guylaine Kenney, conseillère # 6

Sont absents : Monsieur Nelson Sirois, conseiller # 2

Secrétaire d'assemblée : Madame Nadine Beaulieu, directrice générale et greffière-trésorière

Formant quorum, l'assemblée est déclarée ouverte par le président.

96-24

ORDRE DU JOUR ET PROCÈS-VERBAL

Il est proposé par Madame Nancy Côté, appuyé par Monsieur Maxime Anctil et il est résolu d'accepter l'ordre du jour, de laisser ouvert l'item « Divers » et d'accepter les procès-verbaux du 6 et 23 mai 2024.

Maire

LISTES DES FACTURES

SALAIRES et DÉDUCTIONS	
Cotisations de l'employeur	3 114.15
Conseil des Élus	13 636.95
Administration	4 917.50
Coordonnateur en loisir	3 879.00
Eau potable & Aqueduc	3 099.04
Eau usée & Égout	77.96
Voirie	9 158.05
RÉSEAU ROUTIER	
Entretien, réparation véhicule et équipement	2 029.22
Article quincaillerie, petit outil	111.28
Vêtements, gants, lunettes de sécurité	256.24
Plaque de rue	665.43
Nivelage routes	5 317.59
Transfert + immatriculation balai mécanique	593.70
Essence, huile et diesel	994.80
MATIÈRES RÉSIDUELLES	
Collecte bacs (mars-avril)	8 232.02
LOISIR INTERMUNICIPAL	
Téléphone cellulaire	54.07
Frais de déplacement	62.34
Frais logiciel (avril-juin)	40.03



DIVERS	
Électricité (éclairage public)	345.43
Électricité (eaux usées, route 297)	822.03
Électricité (centre municipal, 120 rue Principale)	1 224.77
Électricité (bureau, 117 rue Principale)	477.63
Électricité (puit, 54 chemin Kempt)	638.75
Électricité (patinoire, 15 rue Fraser)	652.11
Électricité (garage, 270 route 132)	1 915.91
Électricité (réservoir, route de la Montagne)	63.26
Électricité (sentiers lumineux)	38.49
Téléphone (lignes alarme, eau potable)	69.93
Téléphone (cellulaire)	36.76
Fond d'information du territoire	24.00
Contrat service photocopieur (mars-avril)	1 725.51
Frais de poste (journal)	72.82
Frais de poste (analyse d'eau potable et usée)	55.46
Papeterie et fourniture bureau	271.31
Pièces bouche égout sanitaire	537.56
Adhésion ADMQ	569.13
Analyse eau potable et eau usée	357.85
Rénovation toit station pompage eau potable	116.05
Frais hébergement site internet	281.69
Mise à jour rôle évaluation	3 547.26
Frais publication appel d'offres - mise aux normes EU	97.51
Conversion ligne alarme eau potable	165.36
Frais de poste (publipostage)	67.69
Honoraires service informatique+logiciels+adaptateur wifi	341.52
Don - Société Alzheimer Bas-St-Laurent No 78-24	100.00
1er versement intérêts - prêt chemin Kempt No 57-24	12 469.74
TECQ plan et devis Eau usée décompte #16 No 83-24	11 883.04
Enlèvement neige - ajustement prix carburant No 86-24	14 377.08
Enlèvement neige - libération retenue No 87-24	12 999.00
OMH-budget 2024 révisé No 92-24	3 822.00

126 406.02

Mention Je, Nadine Beaulieu, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Moise certifie qu'il y a les fonds nécessaires pour acquitter ces factures.

Nadine Beaulieu, dg/gref-trés

97-24 **ACCEPTATION DES FACTURES**

Il est proposé par Madame Diane Parent, appuyé par Madame Guylaine Kenney et il est résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Moise autorise le paiement des factures énumérées précédemment.

Maire



98-24

DON

Il est proposé par Madame Diane Parent, appuyé par Monsieur Maxime Anctil et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse autorise un don de 200,00\$ à l'Association du cancer de l'Est du Québec.

Maire

99-24

RAPPORT DU MAIRE, LISTE DES CONTRATS

Lecture du rapport du maire 2023 et dépôt de la liste des contrats octroyés et des factures totalisant 25 000,00\$ et plus du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023.

Il est proposé par Madame Sonia Bouchard et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse autorise l'envoi du rapport du maire et de la liste dans chaque résidence sur le territoire par le biais du journal municipal et sa diffusion sur le site internet de la municipalité.

Maire

100-24

OBLIGATIONS ET INTÉRÊTS

Il est proposé par Monsieur Maxime Anctil et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse autorise le premier versement des intérêts, au montant de 2 767,50\$, pour l'année 2024 et le remboursement du capital, au montant de 20 500,00\$ du règlement d'emprunt pour le raccordement du nouveau puit.

Maire

101-24

VENTE POUR NON-PAIEMENT DE TAXES

ATTENDU que le 13 juin 2024 à 10h00 aura lieu la vente pour défaut de paiement de l'impôt foncier;

ATTENDU que des propriétés sont susceptibles d'être mise en vente pour notre municipalité;

En conséquence, il est proposé par Madame Nancy Côté et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse mandate Madame Nadine Beaulieu, directrice-générale à assister à ladite vente pour défaut de paiement de l'impôt foncier et mandat lui est donné d'acquiescer pour et au nom de la municipalité le cas échéant, pour le solde de taxes et frais encourus, la propriété située dans la municipalité de Saint-Moïse.

Maire



102-24

VACANCES ESTIVALES

Il est proposé et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse autorise la fermeture du bureau municipal pour les vacances d'été, les jeudis à partir du 11 juillet au 26 septembre 2024.

Maire

103-24

APPEL D'OFFRE MISE AUX NORMES EAUX USÉES

Appel d'offres public pour la mise à niveau du système de traitement des eaux usées – Phase 1, dont l'ouverture des soumissions a eu lieu le 23 avril, au Bureau municipal de la Municipalité de Saint-Moïse.

Une soumission reçue et conforme aux exigences des documents contractuels :

RPF Ltée 623 982,32\$ (taxes incluses)

Il est proposé par Madame Nancy Côté, appuyé par Madame Guylaine Kenney et il est résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse accepte la soumission reçue soit celle de **RPF Ltée** au montant de **623 982,32\$**.

Maire

104-24

APPEL D'OFFRE SURVEILLANCE DES TRAVAUX

Appel d'offres public sur invitation pour la surveillance des travaux - mise à niveau du système de traitement des eaux usées – Phase 1, dont l'ouverture des soumissions a eu lieu le 28 mai au Centre administratif de la MRC de La Matapédia.

Une soumission reçue et conforme aux exigences des documents contractuels :

Tétra Tech QI 47 829,60\$ (taxes incluses)

Il est proposé par Madame Guylaine Kenney, appuyé par Madame Sonia Bouchard et il est résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse accepte la plus basse des soumissions reçues soit celle de **Tétra Tech QI** au montant de **47 829,60\$** avec taxes.

Maire

**105-24****DEMANDE MTQ**

Il est proposé par Monsieur Maxime Anctil, appuyé par Madame Sonia Bouchard et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse demande au ministère des Transports et de la Mobilité durable, l'autorisation pour l'installation de radar pédagogique aux différentes sorties du village, route 132 et route 297.

Maire**106-24****SÉCURITÉ PUBLIQUE**

Il est proposé par Monsieur Maxime et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse autorise le 1^{er} versement des sommes payables par la municipalité pour les services de la Sûreté du Québec au montant de 18 162,00\$ pour l'année 2024.

Maire**107-24****DÉROGATION MINEURE No 02-2024**

Il est proposé par Madame Sonia Bouchard, appuyé par Madame Diane Parent et résolu qu'à la suite des recommandations du Comité consultatif d'urbanisme, le conseil de la municipalité de Saint-Moïse accepte la demande de Madame Madeleine Plante, pour le 335, 1^{er} rang à Saint-Moïse

Cette demande consiste à permettre qu'un garage privé annexé au bâtiment principal empiète dans la marge latérale qui est de 3,00 m, que la superficie au sol du bâtiment accessoire annexé au bâtiment principal excède 50% de la superficie du bâtiment principal et que l'empiètement de la rampe d'accès excède 2,00 m dans la marge de recul avant, tout en respectant la distance minimum de 1,50 m de la ligne de la route.

Maire**108-24****AVIS DE MOTION**

Avis de motion est donné par Monsieur Maxime Anctil, conseiller, voulant que lors d'une séance ultérieure soit présenté un règlement numéro 2024-03 modifiant le règlement de zonage (règlement numéro 2004-03) de manière à autoriser la classe d'usages *Récréation II – Sport, culture et loisirs d'extérieur* dans la zone 34P.

Maire



109-24

**ADOPTION PREMIER PROJET RÈGLEMENT
NUMÉRO 2024-03**

Modifiant le règlement de zonage numéro 2004-03

Attendu que la Municipalité de Saint-Moise est régie par le Code municipal et la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

Attendu que le règlement de zonage numéro 2004-03 de la Municipalité de Saint-Moise a été adopté le 6 décembre 2004 et est entré en vigueur le 30 mars 2005 conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

Attendu que le conseil municipal modifie son règlement de zonage de manière à autoriser la classe d'usages *Récréation II – Sport, culture et loisirs d'extérieur* dans la zone 34P.

En conséquence, il est proposé par Monsieur Maxime Ancil, appuyé par Madame Nancy Côté et résolu :

- 1° d'adopter le premier projet de règlement numéro 2024-03 annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;
- 2° de tenir une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement lors d'une séance du conseil qui se tiendra le **26 juin 2024** à la salle municipale située au 120 rue Principale à Saint-Moise à compter de 19h00.

Maire

**PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-03
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE
(RÈGLEMENT NUMÉRO 2004-03)**

ARTICLE 1 GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Le tableau 5.1 du règlement de zonage numéro 2004-03 est modifié par l'insertion d'un cercle plein vis-à-vis de la classe d'usages *Récréation II – Sport, culture et loisirs d'extérieur* dans la zone 34P.

ARTICLE 2 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur selon les dispositions de la Loi.

Maire

Dir. Gén. /gref-trés.

**110-24****PISCINE**

Il est proposé par Madame Guylaine Kenney et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse autorise le paiement de la contribution 2024 au montant de 1 687,00\$.

Maire**111-24****CAMP DE JOUR**

Il est proposé et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse autorise l'Association pour l'Avenir de Saint-Moïse à utiliser le bâtiment et terrain au 15 rue Fraser et demande une couverture d'assurance pour le camp de jour qui aura lieu du 25 juin au 9 août 2024, du lundi au vendredi.

Maire**112-24****CAMP DE JOUR**

Il est proposé par Madame Sonia Bouchard, appuyé par Madame Guylaine Kenney et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse accepte de participer financièrement à l'embauche d'un moniteur en chef pour les camps de jour de Saint-Noël et de Saint-Moïse, au montant de 2 500,00\$.

Maire**113-24****CLUB 50 ANS + PROJET «MINI-GOLF»**

Il est proposé par Madame Sonia Bouchard, appuyé par Madame Guylaine Kenney et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse appuie la demande de financement dans la cadre du Fonds Régions et ruralité (FRR) de la MRC de La Matapédia pour le projet « Mini-golf » du Club des 50 ans et plus de Saint-Moïse. La municipalité autorise que le projet soit situé sur un terrain de la municipalité (valeur foncière 11 900\$).

Maire

**114-24****OFFICE D'HABITATION**

Projet de regroupement de l'Office municipal d'habitation de Mont-Louis, de l'Office municipal d'habitation de Sainte-Anne-des-Monts, de l'Office municipal d'habitation de Saint-Moïse, de l'Office municipal d'habitation de Baie-des-Sables, de l'Office municipal d'habitation de la ville de Métis-sur-Mer, de l'Office municipal d'habitation d'Amqui, de l'Office municipal d'habitation de Cap-Chat – Les Méchins, de l'Office d'habitation de La Mitis, de l'Office d'habitation de La Matanie et de l'Office d'habitation de La Matapédia

ATTENDU QU'en vertu de l'article 58.1.2 de la Loi sur la Société d'habitation du Québec le gouvernement peut, par décret, constituer un office municipal d'habitation issu de la fusion d'offices municipaux existants;

ATTENDU QUE l'Office municipal d'habitation de Mont-Louis, l'Office municipal d'habitation de Sainte-Anne-des-Monts, l'Office municipal d'habitation de Saint-Moïse, l'Office municipal d'habitation de Baie-des-Sables, l'Office municipal d'habitation de la Ville de Métis-sur-Mer, l'Office municipal d'habitation d'Amqui, l'Office municipal d'habitation de Cap-Chat - Les Méchins, l'Office d'habitation de la Mitis, l'Office d'habitation de la Matanie et l'Office d'habitation de La Matapédia ont présenté aux conseils municipaux de la Municipalité de Baie-des-Sables, de la Municipalité de Lac-au-Saumon, de la Municipalité de Les Méchins, du Village de Price, de la Paroisse de Saint-Donat, de la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Mérici, de la Municipalité de Sainte-Félicité, de la Municipalité de Sainte-Luce, de la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski, de la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis, de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, de la Paroisse de Saint-Tharcisius, de la Municipalité de Saint-Ulric, de la Municipalité de Saint-Vianney, de la Municipalité de Sayabec, de la Municipalité de Val-Brillant, de la Paroisse de Saint-Moïse, de la Ville d'Amqui, de la Ville de Cap-Chat, de la Ville de Causapscal, de la Ville de Matane, de la Ville de Métis-sur-Mer, de la Ville de Mont-Joli et de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts leur intention commune de se regrouper;

ATTENDU QUE le nouvel office à être constitué par ce regroupement succédera à l'Office municipal d'habitation de Mont-Louis, à l'Office municipal d'habitation de Sainte-Anne-des-Monts, à l'Office municipal d'habitation de Saint-Moïse, à l'Office municipal d'habitation de Baie-des-Sables, à l'Office municipal d'habitation de la Ville de Métis-sur-Mer, à l'Office municipal d'habitation d'Amqui, à l'Office municipal d'habitation de Cap-Chat - Les Méchins, à l'Office d'habitation de la Mitis, à l'Office d'habitation de la Matanie et à l'Office d'habitation de La Matapédia, lesquels seront éteints;



ATTENDU QUE ce nouvel office deviendra l'agent de la Municipalité de Baie-des-Sables, de la Municipalité de Lac-au-Saumon, de la Municipalité de Les Méchins, du Village de Price, de la Paroisse de Saint-Donat, de la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Mérici, de la Municipalité de Sainte-Félicité, de la Municipalité de Sainte-Luce, de la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski, de la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis, de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, de la Paroisse de Saint-Tharcisius, de la Municipalité de Saint-Ulric, de la Municipalité de Saint-Vianney, de la Municipalité de Sayabec, de la Municipalité de Val-Brillant, de la Paroisse de Saint-Moïse, de la Ville d'Amqui, de la Ville de Cap-Chat, de la Ville de Causapscal, de la Ville de Matane, de la Ville de Métis-sur-Mer, de la Ville de Mont-Joli et de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts;

ATTENDU QU'il y a lieu pour la PAROISSE DE SAINT-MOÏSE d'émettre une recommandation favorable à ce regroupement;

En conséquence, il est proposé par Madame Guylaine Kenney, appuyé par Monsieur Maxime Anctil et résolu :

QUE le conseil recommande favorablement le regroupement de l'Office municipal d'habitation de Mont-Louis, de l'Office municipal d'habitation de Sainte-Anne-des-Monts, de l'Office municipal d'habitation de Saint-Moïse, de l'Office municipal d'habitation de Baie-des-Sables, de l'Office municipal d'habitation de la Ville de Métis-sur-Mer, de l'Office municipal d'habitation d'Amqui, de l'Office municipal d'habitation de Cap-Chat - Les Méchins, de l'Office d'habitation de la Mitis, de l'Office d'habitation de la Matanie et de l'Office d'habitation de La Matapédia.

Maire

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, le président de l'assemblée déclare la séance levée à 22h00.

Président

Secrétaire